

la.lettre

du président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

ÉDITION SPÉCIALE



Un mois après l'adoption du budget départemental en avril dernier*, celui-ci est examiné par la Chambre régionale des comptes (CRC) en vue d'un retour à « l'équilibre réel ».

Cette saisine marque le combat mené par notre Département, porte-étendard d'une juste cause pour la défense des territoires ruraux et la refondation du système de financement des allocations de solidarité nationale. Entretien avec Pierre Camani.

Madame le Préfet a saisi la Chambre régionale des comptes sur le budget départemental? Quelle en est la raison ?

Début avril, notre assemblée a adopté courageusement un budget de résistance. Cela s'est traduit par l'inscription d'une recette exceptionnelle de 20 millions d'euros attendue de l'Etat pour compenser une partie de ce qu'il ponctionne à notre collectivité au titre des trois allocations de solidarité nationale (APA, PCH, RSA). La saisine intervient donc en vue d'un retour à « l'équilibre réel » de notre budget. Pour autant, c'est une profonde injustice dans la mesure où ce n'est en aucun cas notre gestion qui est en cause !

Vous avez en effet de bons ratios de gestion et le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes n'est pas mauvais ?

Ce rapport est même très bon ! Beaucoup de Départements s'en satisferaient pleinement. C'est d'ailleurs bien là le paradoxe : l'Etat saisit la CRC alors même qu'il est responsable de notre situation et que cette même CRC juge positivement notre gestion sur la période récente. On marche sur la tête !

Nous nous sommes inscrits de longue date dans une démarche de rationalisation budgétaire et de réduction de nos dépenses de fonctionnement. Mais l'effet ciseaux nous rattrape inexorablement : notre département rural n'a pas de recettes dynamiques, contrairement aux métropoles ou aux territoires côtiers. Il est de plus soumis à d'importantes fragilités sociales et économiques.

Et si nous en sommes là, c'est aussi parce que nous avons refusé d'augmenter la fiscalité départementale depuis 8 ans.

Ce qui veut dire que la situation est inextricable ?

Il n'y a pas de solution miracle. D'où le fait que nous soyons entrés en résistance. Ce combat est celui des territoires et de la ruralité face à la technocratie et au pouvoir central. Nous continuons à le mener et nous continuerons d'ailleurs tant que la situation ne sera pas totalement réglée. Seule l'instauration d'un véritable système de solidarité entre Départements, assorti d'un nouveau mécanisme de financement des dépenses sociales, pourra réellement résoudre les difficultés de nos collectivités dans la durée.

62 millions d'euros

C'est, pour le seul exercice 2017, ce que l'Etat ponctionne au Département sur son budget de fonctionnement de 346 millions d'euros.

Soit 45 millions d'euros de reste à charge net pour les trois allocations de solidarité nationale auxquels s'ajoutent 17 millions de baisse de dotations de l'Etat.

Confirmant les analyses déjà publiées par des organismes indépendants (IFRAP, contribuables associés...), la Chambre régionale des comptes a rendu en début d'année son rapport sur la gestion de la collectivité pour la période 2010-2014. Elle note ainsi « la très forte implication du département de Lot-et-Garonne dans le secteur du développement économique au sens large », la baisse d'effectif et des dépenses de personnel « très largement inférieures aux moyennes de la strate » (177 €/hab. contre 213 €/hab.) et souligne en synthèse la « fiabilité globale » des comptes.

La CRC note également que notre volume d'investissement est proche de la moyenne de la strate (195 €/hab. contre 197 €/hab.) et que l'effort est « supérieur à la moyenne en matière d'interventions indirectes (91 €/hab. contre 72 €/hab.) ».

Ses analyses démontrent bien que la dégradation de la situation financière du Département est postérieure à 2014 et relève d'un effet ciseaux, à savoir l'effet conjugué de l'augmentation de dépenses obligatoires de solidarité nationale et la baisse continue des dotations de l'Etat.

Sur les 346 millions d'euros de la section de fonctionnement, 311,6 millions sont des dépenses à caractère obligatoire sur lesquelles la collectivité ne peut donc agir.

* détail du budget adopté le 3 avril par l'assemblée départementale sur www.lotetgaronne.fr/budget2017

Le Lot-et-Garonne est-il seul dans ce combat ?

Non. Si cette situation est inédite pour notre collectivité, 15 Départements se trouvent aujourd'hui dans une situation comparable et d'autres le seront bientôt inmanquablement. Pour mettre l'Etat face à ses responsabilités, les 15 conseils départementaux en question ont suspendu leurs paiements de plusieurs mensualités du RSA à la Caisse Nationale des Allocations Familiales afin d'équilibrer leurs budgets, pour un montant cumulé de 215 millions d'euros. Cette somme va encore augmenter dans les mois à venir, mais à l'échelle de la Nation ce n'est pas un problème budgétaire. C'est avant tout une question de volonté !

Vous allez donc engager d'autres actions de défense de la cause lot-et-garonnaise ?

Oui, à commencer par interpeller le nouveau Président de la République sur la situation. Cette élection a mis en évidence plus que jamais les fractures territoriales dans notre pays. Ne pas s'attaquer à ce problème de péréquation entre les territoires riches et pauvres, c'est laisser se creuser les inégalités, donner prise au sentiment de relégation et nourrir la colère de nos concitoyens. La réconciliation du pays passera aussi par une confiance renouvelée entre l'Etat et les collectivités locales.

Pour l'heure, quelles sont les conséquences de la saisine de la CRC ?

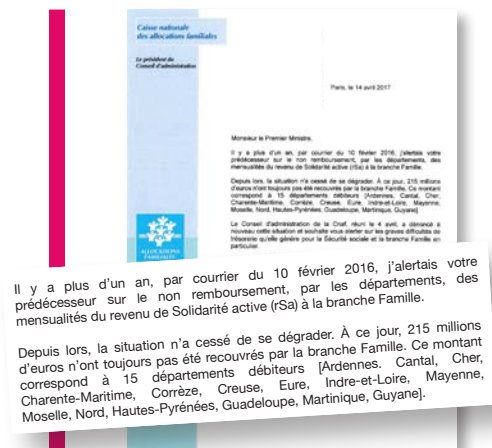
Aucune sur le fonctionnement courant de notre collectivité. Pour autant, durant la procédure, nous ne pouvons plus réunir de commission permanente et donc prendre de nouveaux engagements. Mais les décisions déjà adoptées par notre assemblée peuvent être exécutées normalement.

Et à quoi faut-il s'attendre à l'issue de la procédure ?

En toute responsabilité, nous avons déjà commencé à travailler à des hypothèses, des simulations, pour que ce retour à l'équilibre impacte le moins possible les populations et les territoires. Mais nous ne connaissons pas encore les préconisations de la CRC. Cet élément est essentiel pour examiner précisément les scénarii. Quoi qu'il en soit, je me suis fixé des limites au-delà desquelles ce ne sera pas acceptable pour moi. J'en ai fait part à mes collègues élus. Je refuserais une hausse de la taxe sur le foncier bâti (seul impôt relevant du Département) trop importante. Je refuserais aussi de renoncer intégralement à certains fondamentaux de notre politique au service des plus fragiles et à nos interventions qui produisent le plus grand effet levier pour le développement de nos territoires.

Ce qui veut dire que vous défendrez un scénario qui impacte le moins possible les forces vives aidées par le Département ?

Nous essaierons autant que possible d'éviter la triple peine qui consisterait à augmenter la fiscalité, à rogner sur nos politiques et à arrêter nos aides aux partenaires. Là aussi, le paradoxe est flagrant. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a réaffirmé le rôle du Département en matière de solidarités territoriales et on nous empêche de l'exercer ! Celles et ceux qui bénéficient des aides du Département –ils sont nombreux– le savent bien. Sans notre collectivité, ce sont des pans entiers de l'économie locale, de la vie associative, de l'animation des territoires qui s'effondreraient. Nous allons continuer à nous battre pour éviter cela !



Il y a plus d'un an, par courrier du 10 février 2016, j'alertais votre prédécesseur sur le non remboursement, par les départements, des mensualités du revenu de Solidarité active (RSA) à la branche Famille. Depuis lors, la situation n'a cessé de se dégrader. À ce jour, 215 millions d'euros n'ont toujours pas été recouverts par la branche Famille. Ce montant correspond à 15 départements ardennais, ardennais, Cantal, Cher, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Eure, Indre-et-Loire, Mayenne, Moselle, Nord, Hautes-Pyrénées, Guadeloupe, Martinique, Guyane).

La saisine officielle a été notifiée lundi 15 mai. A compter de cette date, la CRC a un mois pour remettre son rapport. Le Conseil départemental a dès lors un mois pour réunir son assemblée en vue d'adopter un budget rectificatif.

GRUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Avec l'adoption d'un budget en l'absence d'équilibre réel, nous avons réaffirmé notre refus de faire payer aux Lot-et-Garonnais le défaut de compensation par l'Etat des allocations de solidarité nationale. Ce dernier, en déférant le budget départemental à la Chambre régionale des comptes, a fait le choix de nier sa propre responsabilité.

Nous ne sommes pas dupes de ce procédé qui voudrait faire porter la responsabilité du déséquilibre budgétaire sur les épaules de notre collectivité, alors même que sa gestion a été saluée tant par les experts indépendants que par la Chambre régionale des comptes elle-même.

L'heure est à la résistance et à la mobilisation !

Majorité départementale
Hôtel du Département, 47922 Agen cedex 9
05 53 69 42 11
majorite.departementale@lotetgaronne.fr

GRUPE L'AVENIR ENSEMBLE

En avril dernier, Guillaume Lepers dénonçait l'insincérité du budget départemental et mettait en garde contre une mise sous tutelle du Département. Cet avertissement, alors moqué par le Président du Conseil départemental, se vérifie à présent. Après cinq années d'un gouvernement qui a asphyxié notre collectivité, nous appelons le nouveau à nous donner enfin les moyens de fonctionner.

lavenirensemble.net - 05 53 98 52 00

GRUPE LA DYNAMIQUE CITOYENNE

C'est une affaire d'Etat ! Le bras de fer engagé contre le gouvernement doit continuer. Pas question de faire payer aux Lot-et-Garonnais, via le levier de la fiscalité, le scandaleux désengagement de l'Etat, qui n'assume même plus ses compétences. Et qui condamne à mort la ruralité !

Nathalie Bricard et Christian Delbrel (LDC) / 06 45 74 46 14